

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2003

L'an deux mille trois, le dix huit novembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2003.

1. DEMISSION DU 2^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. LECLERC Jean-Bernard, en date du 03/11/2003, par laquelle il donne sa démission en tant qu'Adjoint et Conseiller Municipal. Après avoir reçu celui-ci, M. le Maire a accepté sa démission qui a été transmise en Préfecture pour approbation.

Deux solutions sont à envisager :

- Maintenir le Conseil Municipal en l'état actuel avec suppression du poste de 2^{ème} Adjoint avec pour conséquences :

- Une augmentation des charges de travail du Maire, de la 1^{ère} Adjointe ainsi que du secrétaire de mairie. A noter que ces trois personnes acceptent le surcroît de travail.

- Une économie budgétaire (une indemnité en moins à verser)

- Vote du Conseil Municipal pour élire un 2^{ème} Adjoint.

Après délibération et en l'absence de candidature, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir le Conseil en l'état actuel. Le poste de 2^{ème} Adjoint ne sera pas pourvu pour l'instant.

2. DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES COMMISSIONS

- SIVOM de Boves : Suite à la démission de M. LECLERC Jean-Bernard, 2^{ème} Adjoint, qui était délégué de la Commune au sein du SIVOM de Boves, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit M. LEVERT Alain pour le représenter au SIVOM de Boves. La liste des délégués est, à compter de la présente délibération, la suivante :

- Délégués titulaires : NAVARRE Maurice et LEVERT Alain

- Délégué suppléant : HERMANT Eric

- C.C.A.S. : Mme BOURNAZEL Denise propose de remplacer M. LECLERC au sein de la Commission Communale d'Action Sociale. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

- Bulletin : Mme BOURNAZEL Denise propose de remplacer M. LECLERC au sein de la Commission d'information. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

3. BILAN DU CONTRAT EMPLOI JEUNE

Le contrat Emploi Jeune arrivant à son terme le 3 janvier 2004, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la suite à donner à ce contrat :

- La pérennisation du contrat par une embauche en qualité de stagiaire de la fonction territoriale qui aboutirait ensuite sur une titularisation.

- La rupture du contrat.

Compte tenu des multiples remarques citées lors des précédentes réunions de Conseil, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas reconduire le contrat de M. FLEURY Grégory. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide dans un premier temps d'attendre l'étude de la Communauté de Communes du Sud Amiénois à propos de la création d'une brigade intercommunale et, en deuxième lieu, de faire deux études comparatives entre :

1. Comparaison entre le coût d'une embauche à mi-temps et celui des travaux confiés à une entreprise.
2. Comparaison entre le coût d'une embauche à plein temps et celui des travaux confiés à une entreprise.

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion au vu de la décision à propos de la brigade intercommunale.

4. QUESTIONS DIVERSES

• *Bilan SIVOM* : Suite à la réunion du SIVOM en date du 22 octobre l'augmentation des cotisations a été votée comme suit : 10 % en 2004 et 10 % en 2005. Les travaux de la Rue d'Oresmaux relatifs aux parties urbaine et rurale sont programmés pour fin 2004 pour un coût de 77 000 €.

• *Communauté de Communes du Sud Amiénois* : Monsieur le Maire avait émis, auprès de la Communauté de Communes, la possibilité de création d'une brigade intercommunale. Ce projet n'avait pas, dans un premier temps, été retenu. Après avoir pris des renseignements auprès de la Préfecture, il en ressort que la Communauté de Communes ayant la compétence « Aménagement de l'espace et environnement » se doit de prendre en charge le personnel s'y rattachant. Une étude financière doit être à l'ordre du jour lors de la réunion de la Communauté de Communes le 8 décembre 2003.

• *Lettre de M. Georges DEWEER* : Comme promis lors de la précédente réunion de Conseil, et pour que les absents de la dernière réunion en aient connaissance, Monsieur le Maire donne lecture, du courrier de M. DEWEER.

• *Salle des Fêtes* : Il est expressément demandé à l'Adjointe de bien vouloir faire attention à la propreté de la vaisselle, notamment des couverts, lors du rendu des clés après les locations, de bien veiller, par ailleurs, à ce que les frigidaires restent branchés et aussi de ne pas laisser les placards à vaisselle ouverts que ce soit aux particuliers ou aux associations.

• *Stage de l'employé communal* : M. FLEURY Grégory a fait son stage du 3 au 14 novembre dans la commune, où il s'est principalement occupé des plantations. Une subvention de 222,25 € a été allouée par le Conseil Régional pour la formation dans le cadre du contrat Emploi Jeune.

• *Téléthon* : Alors que le Conseil et le Comité des Fêtes s'étaient opposés une organisation annuelle du Téléthon (1 année sur 3 semblant raisonnable), les associations de Rumigny et Hébecourt ont reconduit cette manifestation et ont souhaité y faire participer, symboliquement, notre commune en organisant un concert dans l'église. La chorale de la MGEN ayant souhaité que son concert en faveur du Téléthon ait lieu à Grattepanche, il nous faut donc leur réserver un accueil chaleureux. Un Conseiller propose de contacter M. le président du Comité des Fêtes afin de lui proposer de participer à cette soirée en préparant un vin chaud et du chocolat ; la Commune prendrait en charge l'accueil des choristes le vendredi 5 décembre. Pour info, les aînés de notre commune seront à Rumigny pour éplucher les légumes le samedi 6 décembre pour la traditionnelle soupe.

• *Effacement des réseaux* : Le début des travaux est prévu pour la fin du mois de novembre. Les travaux d'enfouissement sont confiés à l'entreprise CEGELEC et l'éclairage public à SATELEC, les travaux de ce dernier prévus pour 48 310 € ont été retenus à 37 630 €. Une économie de 10 680 € sera réalisée.

• *SIAEP* : Suite à la réunion du 13 novembre 2003 entre des Membres du Conseil et M. Corbeau, Président du Syndicat d'eau, accompagné de M. Bara, Vice-président, à propos des travaux à réaliser Rue de Saint-Sauflieu, deux devis ont été présentés, l'un sur le renforcement des canalisations d'eau en partant de la rue Principale et l'autre en partant de la rue d'Oresmaux, il a été demandé à ce que les travaux soient réalisés en 2004 afin de ne pas bloquer les travaux de voirie, notamment rue de Saint-Sauflieu. MM. Corbeau et Bara prennent en compte ces éléments et les soumettront aux membres du S.I.A.E.P. lors de la prochaine réunion. En outre, M. le Maire rappelle que, suite au vandalisme qui s'est produit à la

station de pompage d'Oresmaux, l'étude de la qualité de l'eau n'a pas révélé de pollution ; il est à noter que notre Commune est une des rares à avoir prévenu le soir même les habitants des résultats de l'analyse.

• *Mare* : Après avoir pris contact avec le C.P.I.E. le 4 novembre, Monsieur le Maire a reçu un formateur des « milieux aquatiques » et il en est ressorti que l'apparition des lentilles d'eau est due à une pollution par les nitrates. Celles-ci vont disparaître en hiver mais réapparaîtront au printemps si elles ne sont pas ratissées. Pour réduire la pollution due aux nitrates, il faut planter autour de la mare des joncs, des carex ou des roseaux. La présence de canards ou de cygnes ne combattrait pas la prolifération des lentilles d'eau mais apporterait de l'oxygène au milieu aquatique et un aspect plus vivant de la mare. Par ailleurs, un cygne nous a été offert ; il serait donc envisageable de poser une clôture basse autour de la mare avant d'y introduire des volatiles et, par la même occasion, procéder à son nettoyage.

• *Commission des travaux* : Il serait bon de nommer un responsable à cette commission. Celui-ci serait chargé de fixer les réunions, d'être à l'écoute des administrés, afin de pouvoir programmer les travaux. Une réunion sera organisée avant le vote du B.P. 2004 afin de lister les travaux à effectuer l'année prochaine. M. SOMMERMONT Jean-François se propose pour cette tâche.

• *Panneaux / Ecole* : Des panneaux annonçant la proximité d'une école ont été commandés et sont en attente de livraison. M. le Maire informe l'Assemblée du souhait de Mme la Déléguée Départementale de l'Education Nationale de sécuriser les abords de l'école ; elle propose de réaliser un rétrécissement de la chaussée afin d'obtenir le ralentissement des véhicules. La Commune n'ayant plus la compétence de la voirie municipale, M. le Maire soumettra ce projet au Président du SIVOM de Boves.

• *Lettre / Jeunes* : Par courrier, des jeunes ont émis le souhait d'avoir à disposition le bâtiment situé sur le terrain de sport, pour organiser le réveillon du 31 décembre. Après avoir évoqué les risques liés au prêt de ce bâtiment, alors que le Conseil s'est déjà prononcé sur le fait de ne pas louer ce local, il en ressort qu'exceptionnellement, les jeunes pourraient disposer du vestiaire du terrain aux conditions suivantes :

1. Une convention sera signée avec un des parents, qui devra fournir une attestation d'assurance spécifique.
2. Une caution de 1 000 € sera exigée de ce parent pour couvrir d'éventuels dégâts.
3. Le local ne contenant pas de matériel de cuisson, aucun appareil de cuisson ne pourra être installé.
4. Le nombre de participants devra être communiqué en mairie.

• *Toiture / Salle des Fêtes* : Contrairement à la date indiquée lors de la précédente réunion du 14 octobre, la subvention pour travaux d'intérêt local de 40 % accordée pour la réalisation de la toiture de la Salle des Fêtes est valable jusqu'au 26 août 2004, les travaux devront être entrepris avant cette date.

• *Syndicat Scolaire* : Suite à la prévision de la commission des finances du S.I.S., la cotisation a subi une augmentation de 409 €, il a été tenu compte du nombre d'habitants et du nombre d'élèves pour chacune des communes. Le Syndicat Scolaire ayant racheté des tables et des chaises pour la cantine de l'école, le matériel prêté par la Commune sera restitué prochainement.

• *Projet / Eoliennes* : Quelques modifications sont intervenues quant aux futurs emplacements des éoliennes. En effet, elles pourraient être implantées sur des parcelles jouxtant la route de Sains et non plus en direction d'Estrées. Les directives sont plus contraignantes, surtout au niveau sonore ; les distances entre les éoliennes et les habitations devront être plus importantes.

• *Local / Terrain de sport* : Une vitre du local a été brisée ; une plainte a été déposée par Monsieur le Maire auprès de la gendarmerie. Il n'y a pas eu de vandalisme à l'intérieur du bâtiment. Le vitrier doit intervenir au plus tôt. La facture sera transmise à notre assureur.

• *Ruelle* : Madame Bournazel fait remarquer que le chemin piétonnier reliant la Rue de l'Eglise et la Rue du Haut devient difficile d'accès suite aux déjections canines qui le jonchent. Il faut noter que quelques habitants empruntent journalièrement cette voie pour se rendre à l'école. Bien que des circulaires aient déjà été envoyées aux riverains, Monsieur le Maire propose de faire un rappel sur le bulletin municipal et se charge de contacter les propriétaires des quelques chiens qui divaguent.

• *Rue d'Estrées sur Noye* : Un Conseiller demande à ce que l'élagage des arbres de la Rue d'Estrées, à hauteur de la Pigeonnière, soit programmé car des branches surplombent le milieu de la route.

• *Bus scolaire* : Il est signalé que la conductrice du bus scolaire roule un peu vite dans les rues de la commune. Madame Bournazel, Présidente du syndicat scolaire, se charge de rapporter cette observation à l'intéressée.

• *Panneau / Route de Sains* : Le panneau d'interdiction aux 3,5 tonnes sur la route de Grattepanche-Sains n'est plus en place. Bien que dans l'autre sens le panneau soit bien implanté, cela n'empêche pas certains cars d'emprunter cette voie.

- *Panneaux de signalisation* : Quelques panneaux de signalisation ont été endommagés à la sortie du village, côté Rumigny ; la DDE passera les réimplanter ou les changer, selon l'état de ceux-ci.

- *Sécurité routière* : Suite aux plaintes de plusieurs habitants quant à la vitesse excessive de nombreux véhicules dans la traversée du village, la gendarmerie de Saint-Sauflieu a été sollicitée pour effectuer des contrôles.

Les Membres du Conseil Municipal